

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



Fiche du 2/6/2016, révision 2

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: PRIMER P60-A HARDENER

Code commercial: 21060500D

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Peinture epoxy amine

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

MAPAERO - Aerospace Coatings

10, Avenue de la Rijole

09100 Pamiers

FRANCE

Tél : 33 (0)5 34 01 34 01 Fax : 33 (0)5 61 60 23 30

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

infomsds@mapaero.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: 0033 145 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

- ⚠ Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.
- ⚠ Attention, Acute Tox. 4, Nocif par inhalation.
- ⚠ Attention, Skin Irrit. 2, Provoque une irritation cutanée.
- ⚠ Attention, Eye Irrit. 2, Provoque une sévère irritation des yeux.
- ⚠ Attention, Skin Sens. 1, Peut provoquer une allergie cutanée.
- ⚠ Aquatic Chronic 2, Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 Appeler un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pour l'extinction.

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



Dispositions spéciales:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Contient

nitroéthane

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine

1,3-Propanediol,2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-,polymer: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 25% - < 50%	produit de réaction: bisphénol-A- épichlorhydrine	Numéro 603-074-00-8 Index: CAS: 25068-38-6 EC: 500-033-5 REACH No.: 01- 2119456619 -26	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A, 1B H317</li> <li>⚠ 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411</li> </ul>
>= 25% - < 30%	nitroéthane	Numéro 609-035-00-1 Index: CAS: 79-24-3 EC: 201-188-9	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226</li> <li>⚠ 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331</li> <li>⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302</li> <li>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</li> </ul>
>= 20% - < 25%	1,3-Propanediol,2- ethyl-2-(hydroxymethyl) -,polymer	CAS: 30499-70-8 EC: 608-489-8 REACH No.: NA	<ul style="list-style-type: none"> <li>⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315</li> <li>⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319</li> <li>⚠ 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317</li> <li>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412</li> </ul>

### SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.

Laver entièrement le corps (douche ou bain).

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'inhalation, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



- l'étiquette.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés  
Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires  
En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).  
Traitement :  
Aucun

---

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction appropriés :  
Eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)  
Mousse  
Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés:  
Eau  
Eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange  
Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.  
La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers  
Utiliser des appareils respiratoires adaptés.  
Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.  
Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence  
Porter les dispositifs de protection individuelle.  
Éliminer toute source d'allumage.  
En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter des appareils respiratoires.  
Fournir une ventilation adéquate.  
Utiliser une protection respiratoire adéquate.  
Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement  
Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.  
Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage  
Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres sections  
Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Utiliser le système de ventilation localisé.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.
- 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités  
Entre 5 et 35°C en emballages d'origine pleins et fermés.

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Eviter l'exposition directe au soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Frais et bien aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

nitroéthane - CAS: 79-24-3

- Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 100 ppm - Remarques: URT irr, CNS impair, Liver dam

Valeurs limites d'exposition DNEL

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/jour - Consommateur: 3.571 mg/m<sup>3</sup> -

Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 8.33 mg/kg bw/jour - Consommateur: 3.571 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel: 12.25 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques

Consommateur: 0.75 mg/kg bw/jour - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

Cible: Eau douce - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.0006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.996 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0996 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.196 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection chimique contre les produits chimiques solides, particules en suspension dans l'air (type 5) conformes à la norme NF EN13982-1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

Protection respiratoire:

Porter un demi-masque conforme à la norme NF EN140.

Filtre(s) anti-gaz et vapeurs (Filtres combinés) conforme(s) à la norme NF EN14387 : A2.

Filtre à particules conforme à la norme NF EN143 : P3.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Il est recommandé d'utiliser tous les moyens disponibles pour prévenir et contrôler l'exposition conformément aux exigences en vigueur.

Utiliser les moyens appropriés pour maintenir les niveaux de poussières en suspension sous les

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



limites d'exposition.  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

---

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide
Odeur:	Odeur de solvant
Seuil d'odeur :	N.A.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation:	-89 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	114 °C
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	23°C <= PE <= 55 °C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	<110 kPa (1.10 bar).
Densité relative:	>1
Hydrosolubilité:	N.A.
Solubilité dans l'huile :	N.A.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	N.A.
Température d'auto-allumage :	414 °C
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	N.A.
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

#### 9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	N.A.

---

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux.

#### 10.4. Conditions à éviter

Des flammes et surfaces chaudes  
L'accumulation de charges électrostatiques  
L'échauffement  
L'humidité  
La chaleur

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides  
Agents oxydants  
Bases  
Eau  
Bases

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des oxydes d'azote  
Des oxydes de carbone

---

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LC0 - Voie: Inhalation de fumées - Espèces: Rat = 0.00001 ppm - Source: 5h

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/l

g) toxicité pour la reproduction:

Test: NOEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 540 mg/kg

Test: NOEL - Espèces: Rat > 540 mg/kg

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 50 mg/kg

Test: NOEL - Voie: Peau = 10 mg/kg

Test: NOAEL - Voie: Peau = 100 mg/kg

nitroéthane - CAS: 79-24-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1083 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 6.7 mg/l

1,3-Propanediol,2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-,polymer - CAS: 30499-70-8

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine - CAS: 25068-38-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 Algues = 9.4 mg/l - Durée h: 72

Point final: EC50 Daphnia = 1.7 mg/l - Durée h: 48

Point final: CI50 Bacteria > 100 mg/l - Durée h: 3

Point final: LC50 Poissons = 1.5 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC Daphnia = 0.3 mg/l - Durée h: 504

nitroéthane - CAS: 79-24-3

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 Poissons = 880 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 Daphnia > 21.9 mg/l - Durée h: 48

Point final: EC50 Algues = 17.4 mg/l - Durée h: 72

1,3-Propanediol,2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-,polymer - CAS: 30499-70-8

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC0 Poissons = 56 mg/l - Durée h: 96

Point final: LC50 Poissons = 75 mg/l - Durée h: 96

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER





- N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.  
Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :
- 08 01 11 \* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
15 01 10 \* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1. UN number  
ADR-UN Number: 1263  
IATA-UN Number: 1263  
IMDG-UN Number: 1263
- 14.2. Nom d'expédition des Nations unies  
ADR-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)  
IATA-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)  
IMDG-Shipping Name: PEINTURES (y compris peintures, laques, émaux, couleurs, shellac, vernis, cirages, encaustiques, enduits d'apprêt et bases liquides pour laques) ou MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES (y compris solvants et diluants pour peintures)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
-  
- ADR-Class: 3  
IATA-Class: 3  
IMDG-Class: 3
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: III  
IATA-Packing group: III  
IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Oui  
IMDG-Marine polluant: Marine Pollutant
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 163 640E 650  
ADR-Code de restriction en tunnel: 3 (D/E)  
IATA-Passenger Aircraft: 355

# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	366
IATA-S.P.:	A3 A72
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Storage category:	Category A
IMDG-Storage notes:	-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC N.A.

### SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 453/2010 (Annexe II)

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.00 g/l

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

1999/13/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directives 82/501/EC(Seveso), 96/82/EC(Seveso II):  
N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

### SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H331 Toxique par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Paragraphe(s) modifié(s) de la révision précédente:

SECTION 2: Identification des dangers



# Fiche de Données de Sécurité

## PRIMER P60-A HARDENER



SECTION 3: Composition/informations sur les composants  
SECTION 7: Manipulation et stockage

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.